

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2019

Date de la convocation : 27/11/2019

Membres présents : F KLOCK, J-L. CHRIST, R. KROMMENACKER, C. BAUMANN, M-P. PETRI, S. MARCHAL, N. LANG, R. MARCHAL, S. SICILIANO, D. MATT, C. CHARBY, C. HAUTERIVE, J. SOUTTER

Membres absents excusés : R. AUGUSTIN, N. BRICHLER

Membres non excusés :

Secrétaire de séance : J. SOUTTER

1- Décision modificative de crédits n° 1 – Budget de la commune

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
60623	Alimentation	(+) 4.200,00	
70311	Concession au cimetière		(+) 2.000,00
7067	Redevances et droits des services		(+) 3.000,00
014 - 739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	(+) 800,00	
	TOTAUX.....	(+) 5.000,00	(+) 5.000,00

1- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
10226	Taxe d'aménagement	(+) 1.000,00	
10226	Taxe d'aménagement		(+) 1.000,00
041 - 21312	Bâtiments scolaires	(+) 2.670,00	
041 – 21318	Autres bâtiments publics	(-) 2.670,00	
21 – 21316	Equipement du cimetière	(+) 11.000,00	
21 – 2116	Cimetières	(-) 11.000,00	
	TOTAUX.....	(+) 1.000,00	(+) 1.000,00

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

2- Subventions aux associations locales

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant des associations locales.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	200 €
Association « Bien Bouger à Brouder »	200 €

Cercle mandoliniste LA SERENATA	200 €
Union Sportive Foyer de Brouderdorff	200 €
Sté d'Arboriculture de Brouderdorff, Schneckenbusch et environs	200 €
Amicale Détente et Loisirs	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

3- Subventions à diverses associations

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant de diverses associations.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les montants suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Secours populaire français	30,- €
A.F.M. Téléthon	30,- €
A.A.P.H.A.	30,- €
A.F.S.E.P.	30,- €
Chiens Guides de l'Est	30,- €
La Ligue contre le Cancer	30,- €
Croix Rouge Française (Collecte à la Fête des Anciens)	240,- €

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 09 janvier 2020.

La séance a été close à 19 h 30.